



## **Pourquoi sommes-nous opposés à un projet éolien dans les marais ?**

### **OUTRE :**

- L'implantation de machines industrielles en zone Natura 2000,
- Une atteinte indéniable aux paysages,
- Une destruction irréversible de zones humides,
- Une mortalité importante d'oiseaux migrateurs et sédentaires,
- Une production intermittente et insignifiante,
- Un coût exorbitant financé par les ménages (via la CSPE de la facture d'électricité),

### **NOUS TROUVONS SCANDALEUX**

- Que le promoteur EDF EN démarché les propriétaires et fasse signer des promesses de bail pour des terrains en zone interdite (rayon de 5 kilomètres autour de la centrale nucléaire).

Ce périmètre est sous contrainte absolue de l'enjeu défense relevant de l'exercice des missions de la Défense Nationale et a été validé par arrêté préfectoral le 15/11/2012.

### **NOUS DENONCONS**

- Le défaut d'études sur les infrasons (basses fréquences) émis par les aérogénérateurs et jugeons insuffisante la distance de 500 mètres entre habitations et éoliennes.

Afin de limiter l'impact sanitaire sur les riverains, nous réclamons l'instauration d'un coefficient par rapport à la hauteur de l'éolienne : 10 x la hauteur de l'éolienne, comme en vigueur dans le Land de Bavière. Pour rappel, l'Académie de Médecine préconise une distance de 1 500 mètres.